

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 février 2015**

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 9

Date de convocation : 18 février 2015

Séance débutée à : 19h30

Sous la présidence de Patrice BOURCET, Maire de Mey

Présents : François LEROY, Sylvain TARILLON, Dominique VOLLES, Josyane RODRIGUES,
François HARMAND, Coralie HUGUET, Sandrine HUMBERT, Sylvie ROUX

Absents avec excuse : Luigi AUCELLO, Rose MILO

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Sylvie ROUX

POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2015

Approuvé à l'unanimité

POINT N°2 : Exploitation d'un nouveau silo de stockage de grains sur le territoire de la commune de Metz

Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2015 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la société LORCA relative à l'exploitation d'un nouveau silo de stockage de grains sur le territoire de la commune de Metz,

Vu le dossier de présentation du projet,

Le conseil municipal de Mey est appelé à donner son avis sur ce projet.

Approuvé à l'unanimité

POINT N°3 : Acceptation de chèque

Considérant le changement de contrat pour le copieur de la mairie,

Vu le chèque n° 2769116 d'un montant de 6354.46€, établi par Est Multicopie et correspondant à la prise en charge par Est Multicopie du contrat de location et de maintenance en cours avec Lorraine Repro,

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter ce chèque.

Approuvé à l'unanimité

POINT N°4 : Installation de ruches à Mey

Vu la proposition de partenariat de Madame Schweitzer apicultrice, pour l'implantation de 3 ruches maximum à Mey,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mars 2011 concernant l'implantation des ruches,

Considérant l'intérêt de développer la biodiversité et le rôle pollinisateur des abeilles qui permet le développement des plantes à fleurs,

Considérant que cette opération peut être l'occasion de mettre en place des actions de sensibilisation à l'environnement pour les habitants,

Considérant que cette opération ne requiert pas un financement communal, juste la mise à disposition d'un terrain,

Il est proposé au conseil municipal :

_ d'autoriser l'implantation de ruches à Mey

_ d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition du terrain.

Adopté à l'unanimité

POINT N°5 : Conseil en énergie partagé de l'Agence locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays Messin

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la possibilité de bénéficier du Conseil en Energie Partagé proposé par l'ALEC du Pays Messin et Metz Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt pour la commune de favoriser les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables,

Considérant la qualité du service « Conseil en Energie Partagé » proposé par l'ALEC du Pays Messin et Metz Métropole,

Il est proposé au Conseil municipal

_d'approuver la charte d'engagement tripartite et triennale,

_d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette charte, ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

POINT N°6 : Location salle communale

Vu l'article L2144-3 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande.

Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

Le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation.

Considérant les demandes de location de la salle communale de Mey pour y tenir des réunions électorales,

Il est proposé au conseil municipal de permettre l'utilisation de la salle communale pour des réunions électorales et de fixer le montant de la location pour cette utilisation à 85 €.

Adopté à l'unanimité

Publié le 27 février 2015

Transmis en Préfecture le 27 février 2015
Pour extrait certifié conforme le 27 février 2015
Fait à Mey, le 27 février 2015

Le Maire, Patrice BOURCET